

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

RatStop DF Cereals 50

Numéro d'enregistrement

UFI PWD5-THHQ-RT5P-641P

Identification de substance / produit

No.-PR 299527, 299537, 299538, 299539, 2995303

Numéro CH-2012-00006

d'approbation:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Rodenticide, utilisation commerciale

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-104 Email: bm@kerbl.com
téléphone

Adresse email de la info@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

Adresse de contact nationale suisse:

IFR Associés, 4 Rue du Mont-Blanc, 1211 Genève 1, Switzerland; +41 22 789 71 10

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360D

STOT RE 2 H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360D Peut nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
 P405 Garder sous clef.
 P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient difénacoum (ISO)

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires

Réservée aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

difénacoum (ISO)

No. CAS	56073-07-5
No. EINECS	259-978-4
Concentration	>= 0,003 < 0,01 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Acute Tox. 1	H300
Acute Tox. 1	H310
Acute Tox. 1	H330
Repr. 1B	H360D
STOT RE 1	H372
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360D >= 0,003

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

STOT RE 1	H372	
STOT RE 1	H372	>= 0,02
STOT RE 2	H373	>= 0,002 < 0,02
Aquatic Acute 1		M = 10
Aquatic Chronic 1		M = 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité. Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion par un animal domestique, consulter un vétérinaire. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante, En cas d'ingestion, les symptômes suivants peuvent apparaître, même tardivement: Saignements de nez et de gencives. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses (hématomes) et du sang dans les selles ou l'urine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Antidote : vitamine K1.

Avis aux médecins / Risques

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Mousse, Poudre ABC, Poudre BC, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Keep people not working in the area and unprotected people away from the danger zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Éviter le dégagement de poussières. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Assurez une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation et le dépôt de poussières. Respecter les règles de protection et de sécurité légales. Équipement de protection individuelle : voir chapitre 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stabilité au stockage

durée de stockage jusqu'à 24 mois

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Conserver dans un endroit frais et sec. Keep out of reach of children and pets.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lutte contre les parasites

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Autres données**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains

Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile (Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166. Éviter le contact avec les yeux.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** solide**Couleur** rouge**Point de fusion**

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Boiling point or initial boiling point and boiling range

Remarque non déterminé

Flammability

non déterminé

Upper and lower explosive limits

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

valeur pH

Valeur 6,4

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque partiellement soluble

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Density and/or relative density

Remarque Non applicable

Relative vapour density

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

difénacoum (ISO)

Espèces	rat		
DL50	<=	5	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

difénacoum (ISO)

Espèces	rat		
DL50	<=	50	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

difénacoum (ISO)

Espèces	rat				
CL 50		0,01627	à	0,02074	mg/l
Durée d'exposition		4	h		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	non déterminé
----------	---------------

sensibilisation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Mutagénicité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Peut nuire au fœtus.
----------	----------------------

Cancérogénicité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

exposition répétée

évaluation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Voie d'exposition orale organes : Sang
------------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

difénacoum (ISO)

Remarque	May cause damage to organs (blood) through prolonged or repeated exposure (oral).
----------	---

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

11.2 Information on other hazards

Endocrine disrupting properties with respect to humans

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Toxicité pour les poissons (Composants)

difénacoum (ISO)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0,042	mg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)

difénacoum (ISO)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,25	mg/l

Toxicité pour les algues (Composants)

difénacoum (ISO)

Espèces	Algues	
ErC50	0,04	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité

Remarque	Not easily biodegradable.
----------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

Mobilité dans le sol

Modérément mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6 Endocrine disrupting properties

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

Endocrine disrupting properties with respect to the environment

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

12.7. Other adverse effects**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Pour la protection des oiseaux / mammifères sauvages, le produit répandu doit être éliminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Code de déchets CEE 07 04 13* déchets solides contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Éliminer le surplus de produit comme un déchet dangereux et le remettre à un centre antipoison ou à un centre de collecte pour déchets spéciaux. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux de surface ou les canalisations.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucun

Autres informations**14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Not relevant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autres réglementations**

Règlement (UE) n° 528/2012 (Produits biocides)

Type de produit (biocide) : 14 - Rodenticides

Difenacoum

à respecter : DGUV Information 212-007 (Gants de protection contre les produits chimiques)

Observe EMKG protection guidelines BP 1141 and BP 2141 for rodenticides.

à considérer : TRGS 401

à considérer : TRGS 523

à prendre en compte : Directive 2000/54/CE (protection des travailleurs contre les agents biologiques)

à prendre en compte : Fiche d'information sur la maladie professionnelle n° 3102

à prendre en compte : Plan de protection de la peau BGW06-13-150

Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées (les équipements de protection individuelle ne doivent pas être une mesure permanente).

To be noted:

TRBA 230

TRBA 500

Autres informations

EU regulations:

Restriction according to REACH Annex XVII, entry no. 30

Directive 2000/54/EC (Protection of workers from biological agents)

Nom commercial : RatStop DF Cereals 50

Version : 1 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299527

remplace la version : - / CH

Date d'impression 02.08.2022

SR 913.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):
note.

SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):
note.

SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:
note.

SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):
note.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.